Le site web d'école ou d'établissement dans le système d'information

publié le 18/01/2013

Descriptif :

La question de la communication de l'établissement scolaire vers l'extérieur via un site web doit amener à s'interroger sur l'écosystème informationnel de l'établissement scolaire.

Sommaire :

- La publication de l'école ou de l'établissement : vers une meilleure cohérence
- Quels outils sont déjà présents dans l'établissement ?
- Quelle information l'établissement doit-il "pousser" vers quels publics ?
- Internet responsable, ça commence avec les adultes

La publication de l'école ou de l'établissement : vers une meilleure cohérence

La plateforme académique hébergée au rectorat et opérée par la Matice (et par les services Tice des Dasen, pour le premier degré) accueille les sites web des écoles et des établissements scolaires, et leurs blogs pédagogiques.

Ces outils qualifiés de "dynamiques" (parce qu'ils utilisent des *systèmes de gestion de contenu - CMS*) se sont rapidement substitués aux sites web "statiques". La possibilité pour l'administrateur de déléguer des droits d'écriture à des membres de la communauté éducative, voire d'organiser le contenu, a fait progresser la **communication vers l'extérieur**, les parents d'élèves notamment.

La publication par le ministère de sa stratégie numérique met l'accent (page 10) sur la nécessité pour chaque école ou établissement de **communiquer via un site web** ("chaque école et établissement scolaire devra disposer d'un site web d'information donnant aux parents des informations sur le quotidien de la vie scolaire").[1]

Relativement standardisés par l'adoption d'une charte académique et d'un système de gestion de contenu unique (SPIP), commun au web pédagogique et au système de publication interne à l'ENT i-Cart, les sites d'écoles n'ont pas beaucoup évolué dans leur contenu.

Pourtant, depuis l'avènement des sites d'établissements, le paysage informationnel a changé : généralisation (instituée par un texte de loi) du **cahier de textes électronique**, multiplication des **blogs pédagogiques** (qui servent aux projets, mais également au prolongement des cours, et ouverts aux commentaires des visiteurs), déploiement de l'**environnement numérique de travail** dans les collèges et bientôt dans les lycées, utilisation de plus en plus fréquente de **plateformes à accès contrôlé**, voire dans certains cas utilisation des **réseaux sociaux** grand public.

Cette multiplication d'outils de communication plus ou moins "profilisés" ou privatifs doit conduire l'établissement à une réflexion générale sur la **politique de communication internet et externe**. C'est à une véritable remise à plat de leur système d'information que les établissements scolaires doivent procéder.

Quels outils sont déjà présents dans l'établissement ?

La première phase de cette remise à plat consiste à **faire l'inventaire** de tout ce qui existe dans l'établissement, en terme d'outils de communication, et à vérifier l'adéquation de ces outils avec le **projet d'établissement**[2] :

- Y a-t-il un site web ? Est-il hébergé par l'académie ?[3]
- Existe-t-il une publication de blogs pédagogiques ? Sont-ils hébergés par l'académie ?[4]
- Si l'établissement bénéficie de l'ENT, le site interne et le blog interne sont-ils utilisés ?
- Le CDI a-t-il un portail documentaire ? (type e-Sidoc - un exemple de portail e-Sidoc en collège)
- Existe-t-il des usages d'une plateforme de LMS (type Moodle) ? En général ces plateformes sont utilisées par une partie seulement des enseignants, mais leurs fonctionnalités étendues les apparentent parfois à des ENT.
- L'établissement peut-il communiquer à des groupes (parents, élèves, enseignants...) via des listes de diffusion (oui s'il bénéficie de l'ENT i-Cart : chaque groupe d'utilisateurs identifié dans Sconet correspond à un groupe de destinataires de la messagerie interne) ?
- Existe-t-il des pratiques pédagogiques de réseaux sociaux non scolaires (Facebook, Twitter, etc.) ?
- Existe-t-il des échanges électroniques internationaux tels que eTwinning ? Si oui, utilisent-ils un espace de communication tel que la plateforme de collaboration Twinspace (espace privatif au projet, mais qui offre la possibilité de publier vers l'extérieur une partie du contenu) ?
- etc.

On se posera la question d'une **éventuelle redondance** : le blog du CDI et l'outil de gestion de contenu du portail e-Sidoc sont-ils complémentaires ou concurrents ? Le site interne à l'ENT et le site public visent-ils les mêmes publics ? Tel blog disciplinaire est-il redondant avec le cahier de textes, avec l'onglet dédié de l'ENT, avec la rubrique disciplinaire du site ? L'agenda du site affiche-t-il les mêmes évènements que l'agenda de l'ENT ?

La réflexion doit conduire à **créer des liens** entre des services de communication : liens réciproques entre site public et blogs publics, accès aux agendas partagés depuis le site, l'ENT, ou directement... La raison commande généralement de ne pas multiplier les copies d'un même document sur des sites différents mais de créer des liens vers un document unique, mis à jour par son éditeur initial : ainsi on garantit l'actualité de l'information.

● Quelle information l'établissement doit-il "pousser" vers quels publics ?

Cette question délimite le **périmètre de la communication**. La question à se poser est : quelle information intéresse tout internaute ? Quelle information doit être réservée aux élèves, aux parents, aux enseignants, aux personnels administratifs ou techniques ? Par exemple : le menu de la cantine, la date du CA, ont-ils vocation à être affichés sur le site public ou sur un espace à accès restreint ? Tel fichier volumineux ne mériterait-il pas d'être déposé dans un espace de stockage, à charge à ses destinataires, informés par courriel de son adresse, de le récupérer ?[5]

Cette analyse menée collectivement, **en comité de pilotage Tice**, doit permettre de prendre des décisions "d'urbanisation" du système d'information de l'établissement. Cette métaphore spatiale fonctionne bien avec les sites, le site d'établissement devenant progressivement le portail d'accès à toutes les briques des services numériques[6] : la colonne de droite de la plupart de nos sites propose généralement un accès à l'ENT, au cahier de textes, à Obii, aux services administratifs, à l'intranet académique, au Webclasseur, à Cerise... ce qui est souvent frustrant car ces services supposent une identification de l'usager. Ne serait-il pas plus satisfaisant de réserver cette colonne de "liens incontournables" du SPIP d'établissement à des applications réellement publiques (le portail documentaire, les blogs publics) et d'entrer dans les applications à authentification par l'ENT (à supposer qu'il existe et qu'il assure correctement le transfert d'authentification) ou par le portail intranet académique ?[7]

● Internet responsable, ça commence avec les adultes

Dans tous les cas, la réflexion collective sur les bons outils doit se doubler d'une réflexion sur les bons usages, notamment en ce qui concerne les **mentions légales**.

- Les sites d'établissement proposent une page Mentions légales, accessible depuis le pied de page, automatiquement complétée depuis fin janvier 2013 ;

- La page Bienvenue des blogs pédagogiques devrait systématiquement être modifiée en "à propos" ou en

"conditions générales d'utilisation de ce blog", avec les principaux rédacteurs : les élèves. C'est sur cette page que l'on explique qui fait quoi, dans quel but et avec quels moyens (Les commentaires sont-ils permis ? Sont-ils modérés ? Par qui ? Sur quels critères ? Quelle orthographe s'autorise-t-on ? etc.).

Ces réglages des outils de publication ne sont pas une perte de temps : ils contribuent à l'éducation des utilisateurs à un usage responsable d'internet. Comprendre les Conditions Générales d'Utilisation d'un service en ligne passe par la rédaction des CGU d'un site scolaire. La rubrique Législation du guide des auteurs évoque la responsabilité éditoriale de ceux qui publient dans les établissements.

(1) Les sites d'établissements affichent tous des informations pratiques (exemple collège du Jardin des Plantes)

(2) Le projet d'établissement du collège Pierre et Marie Curie est d'ailleurs affiché sur son site

(3) Les avantages d'un hébergement académique : le cadre juridique est fourni par la charte, la formation est assurée par la Matice

(4) Les avantages d'un hébergement académique des blogs par rapport à une solution grand public : l'absence de publicité, la maîtrise du contenu et du fonctionnement, la formation. Le blog de technologie du collège Joachim du Bellay compte 400 nouveaux articles en 2012

(5) Cette procédure, certes plus contraignante que l'envoi d'une pièce jointe, présente l'avantage de ne pas saturer le serveur de messagerie ni les boîtes des destinataires.

(6) Exemple : site du collège de Cerizay

(7) Tant que le service d'authentification unique (SSO : single sign on) d'Obii dans i-Cart n'existera pas, il est logique que le lien vers Obii figure aussi sur le site web de l'établissement, pour faire gagner du temps aux élèves.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.